



HEBDO F@OT 21

N°29 DU 30 MARS 2019



En cette année de Coupe du Monde Féminine disputée sur notre territoire national, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté va dynamiser notre football régional en organisant une grande tournée évènementielle baptisée « Village Coupe du Monde 2019 » !

Divertir autour de nombreuses activités, fédérer le plus grand nombre et mobiliser les supporters, les pratiquants et les plus curieux, tels sont les enjeux de cette tournée qui dans chaque département de la région.

Le premier arrêt de ce rassemblement s'effectuera le samedi 20 Avril sur la place Semard de Chalon-sur-Saône et prolongera son trajet jusqu'à Belfort pour terminer sa course sur la place de l'Arsenal, le mercredi 12 Juin prochain.

Les dates de la tournée

DATE	VILLE		SITE
20 Avril	Chalon-sur-Saône	(71)	Place Sémard
27 Avril	Dole	(39)	Cours Saint-Mauris
1 ^{er} Mai	Nevers	(58)	Parc Roger Salengro
5 Mai	Dijon	(21)	Place de la République
18 Mai	Auxerre	(89)	Parc de l'Arbre Sec
25 Mai	Lure	(70)	Esplanade Charles de Gaulle
1 ^{er} Juin	Besançon	(25)	Parc Rue Robert Schumann
12 Juin	Belfort	(90)	Place de l'Arsenal

La Ligue, ses Districts et de nombreux clubs supports, mobiliseront leurs troupes pour faire vivre le territoire et animer ce village Coupe du Monde 2019 qui proposera, à toutes et tous, une multitude d'activités ludiques et conviviales.

Parmi ces dernières, un terrain de Foot à 5 pour défier ses amis, une arène de Foot Street pour faire admirer sa technique balle au pied, des stands de tir de précision / de puissance pour « claquer » des lucarnes et des cacahuètes à la Roberto Carlos, sauront, à coup sûr, offrir de superbes moments à tous les participants.

Gratuit et ouvert de 10h00 à 17h00, le Village Coupe du Monde 2019 marquera de son empreinte cette fin de saison et vous donne rendez-vous pour sa première étape, le 20 Avril prochain à Chalon-sur-Saône!





Un vènement, sept dates, le « Mundialito » sera au cœur de notre football régional en cette fin de saison 2019! Organisé par la Ligue, ses districts et des clubs supports, ce grand rassemblement sera l'occasion de mettre en avant la pratique féminine, sous tous ses angles.

Joueuses, dirigeantes, arbitres, quoi de mieux qu'une belle tournée, en cette année de Coupe du Monde Féminine – qui plus est organisée en France – pour vous mettre en lumière ?

L'enjeu est bien celui-ci pour ce « Mundialito » qui saura fédérer le plus grand nombre autour de la Coupe du Monde, divertir par de nombreuses activités footballistiques et récompenser les clubs particulièrement actifs dans le développement de la pratique féminine.

Cette tournée régionale démarrera par une double étape, le samedi 13 Avril à Savigny-le-Sec (21) et à Guérigny (58) et clôturera son périple du côté de Champagnole, le samedi 15 Juin prochain.

Les étapes de la tournée

DATE	VILLE		STADE
13 Avril	Savigny-le-Sec	(21)	Stade Municipal
13 Avril	Guérigny	(58)	Stade Municipal
8 Mai	Vesoul	(70)	Stade René Hologne
18 Mai	Montceau-les-Mines	(71)	Stade des Alouettes
25 Mai	Appoigny	(89)	Stade Maurice Laguillaumie
8 Juin	Besançon	(25)	Complexe Les Orchamps
15 Juin	Champagnole	(39)	Plaine de jeu

A chaque étape, les jeunes joueuses U6F à U12F (licenciée ou non) pourront s'adonner à leur activité sportive préférée au cours d'un tournoi organisé sous la forme d'un Festi-Foot. Des matchs qu'elles auront l'honneur de disputer vêtues aux couleurs d'une équipe qualifiée pour l'évènement mondial de cette fin de saison : la Coupe du Monde 2019

Des formations Dirigeantes seront également proposées pour permettre aux dames le souhaitant, de franchir enfin le pas et d'œuvrer pour la cause du football. Pour compléter ce programme particulièrement riche, des actions de football intergénérationnel, des stands Programme Educatif Fédéral, Arbitrage et Féminisation seront au cœur de l'activité.

Mettre en avant tout le travail des clubs

La mise en place de ce Mundialito est un moment important pour mettre en avant tout le travail réalisé par les clubs de la région auprès du Football Féminin. A cette occasion, ces derniers participant à cette tournée seront récompensés par de nombreuses dotations.

CNDS dédié aux "Associations sportives fragiles et de petites tailles"



FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) 2019

CAMPAGNE FDVA 2 2019

Le FDVA est un dispositif qui a pour objet le soutien du tissu associatif local dans toutes ses composantes sectorielles, l'accompagnement de ses projets structurants et/ou innovants à impact notable pour le territoire.

<u>La note d'orientation départementale 2019</u> pour le <u>Fonds de Développement de la Vie Associative</u> (FDVA) dédié au <u>fonctionnement et aux actions innovantes</u> est à lire et à consulter avant d'effectuer votre demande.

Cet appel à projets ne remplace donc pas le CNDS mais est complémentaire.

Pour plus d'information cliquez ICI

CAMPAGNE CNDS 2019

Les démarches CNDS 2019 pour en savoir plus cliquez ICI



2 STAGES « 3 jours pour devenir Arbitre » Vacances de Pâques

- Du 20 au 22 Avril à Grandvillars (90) « Tous Publics »
 - Du 24 au 26 Avril à Autun (71) « 14 à 22 ans »

Frais d'inscription : 150€ (90€ frais pédagogiques + 60€ frais annexes)

Financement possible via des bons de formation « arbitre »

Un kit composé de : 1 sifflet, 3 cartons et 1 livret Lois du jeu sera offert à chaque stagiaire



La participation au stage sera conditionnée au règlement des frais d'inscription

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site du District cote-dor.fff.fr

AGENDA

Jeudi 4 Avril 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

Lundi 8 Avril 2019

CDA Plénière à 18 h 30 au siège du District

Mardi 9 Avril 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Mardi 16 Avril 2019

DTD à 18 h 30 au siège du District

Mardi 21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 30 au Conseil Départemental 21

Formation Candidat Ligue – de 19 h 00 à 20 h 30 au Siège du District

Mardi 09/04

Mardi 23/04

Mardi 14/05

Mardi 28/05

Formation Candidat Ligue J.A.L – de 8 h 30 à 12 h 00 au Siège du District

Samedi 30/03/2019 Samedi 11/05/2019

PROCES VERBAUX

BUREAU ELARGI COMITE DIRECTEUR

PV 155 CD/15

Réunion du 20/03/2019

<u>Présents</u>: Daniel DURAND, Mireille BORSATO, Bernard LECOUR, Michel MONNIN, Elodie DUCREUX

Excusés : Jérôme THIBERT, Pierre Yves BERNIER, Serafin DA SILVA

JND 2019: Le bureau valide la candidature de GENLIS pour l'organisation.

Carte de DUBAI : Remerciements de Laurette JOBARD jeune arbitre de Côte d'Or

Le nombre de licenciés du District s'élève à 14 822

Bénévoles du mois : le district doit désigner 8 bénévoles et transmettre la liste à la Ligue pour le 10 avril 2019

Désignation de 5 bénévoles pour la finale de Coupe de France qui aura lieu le 27 avril 2019.

Ouverture Coupe du Monde Féminine le vendredi 7 juin 2019 au Parc des Princes : 25 places ont été réservées pour récompenser les membres de la commission de féminisation et élus.

- o Le district récompensera également les bénévoles participant au Village Tour.
- o Le départ en bus aura lieu sur le parking du District à 12 h 30 et le départ du stade à 23 h.

Mail de Pouilly-En-Auxois concernant l'accès au vestiaire arbitre : Pris note. Le bureau rappelle que l'accès aux vestiaires arbitres est réservé aux seules personnes officielles du match concerné

Finale départementale U13 samedi 6 avril : la finale U13 se déroulera à Venarey les Laumes avec comme club support MVF. Une réunion est prévue le jeudi 28 mars pour caler les derniers détails

Mundialito: Cette manifestation aura lieu le samedi 13 avril sur le site de Savigny le Sec avec le club support de EF Villages, la commission de féminisation et Elodie gèrent cet évènement avec notre CTDAP.

Village Tour 2019: Suite au changement de date et de lieu décidé en BUREL Ligue BFC du 13 mars, Elodie DUCREUX doit revoir les disponibilités des volontaires qui s'étaient engagés lors du bureau du 4 février et CD du 26 février. Un appel est lancé aux clubs et aux volontaires pour organiser cette manifestation. Le bureau décide d'allouer 10 places du match d'ouverture de la coupe du monde féminines aux bénévoles de clubs participants à l'organisation de cette journée.

Le Président : D. DURAND

La secrétaire de séance : M BORSATO

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 152 CC/31 Réunion du 20/03/2019

Présents: MM. LECOUR B - BELORGEY B. - BRUNEL N.

I- SENIORS

TIRAGE AU SORT

Le tirage des demi-finales des Coupes de Côte d'Or aura lieu à SPORT COMM' DIJON le jeudi 25 Avril à 18h30 Tous les clubs concernés sont convoqués à ce tirage au sort.

D4 NIVEAU BAS

Les premiers de chaque groupe de D4 Niveau Bas recevront un jeu de maillot numéroté. Les deuxièmes de chaque groupe recevront quatre ballons.

Les récompenses seront remises lors de la Soirée des Récompenses le mercredi 12 Juin au Conseil Départemental

1.1 RESERVE

Match 20703280 D2 A ST JEAN DE LOSNE 2 - TILLES FC du 17/03/19

Réserve de TILLES FC, régulièrement confirmée par mail, droit à débiter sur le compte du club, sur la qualification et/ou la participation de tous les joueurs de ST JEAN DE LOSNE susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure ; celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification, il s'avère que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre.

En conséquence, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.

1.2 FORFAIT

Match 21317529 D4 B Niveau Bas FC VINGEANNE 2 - PERRIGNY LES DIJON du 17/03/19

Forfait non déclaré de PERRIGNY LES DIJON. La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à PERRIGNY LES DIJON 0 − 3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à FC VINGEANNE 2. Amende 100€ à PERRIGNY LES DIJON

1.3 MATCHS REMIS POUR TERRAINS IMPRATICABLES du 17/03/2019

D2

Poule B

20703415 ESVO - ASFO remis au 21/04/19

D3

Poule B

20703679 MAREY 1 – ST APOLLINAIRE 4 remis au 31/03/19

D4 - NIVEAU HAUT

Poule A

21259060 LAIGNES - GRESILLES FC 2 remis au 31/03/19

D4 - NIVEAU BAS

Poule A

21259265 BELAN - MVF 3 remis au 31/03/19

Poule C

21317571 BLIGNY 2 – NOLAY 2 remis au 31/03/19 **21317575 UFCO 2 – MANLAY 2** remis au 31/03/19

Les rencontres programmées pour le week-end de Pâques peuvent se jouer le 20,21 et 22 avril en accord avec les deux clubs

1.4 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

N° Match	Division	Poule	Re	ncor	ntres	Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
20703683	D3	В	DIJON USC	3	F.C.A.B	1 24/03/2019	15H		15H30	

Match 21259061 UCCF 3 - TIL CHATEL 2 du 17/03/2019 se jouera le 31/03/2019 à 15 h 00

1.5 MATCHES REMIS du 17/03/2019

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.
- Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés
- 2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.
- 3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D2

AUXONNE 2 - prochain match le 31/03/2019

1.6 COURRIERS

Mail de SAVIGNY CHASSAGNE concernant les obligations d'équipes de jeunes

Au Vu des règlements du District

Art 1.4 – Règle Générale

Un club de D1 à pour obligation d'avoir

Une équipe à 11 et une équipe à jeu Réduit ou éventuellement une équipe Féminine jeune

et

• 10 licenciés parmi les U6 à U11 par club au 31 Décembre de la saison en cours

Art 1.5 En cas d'entente

OBLIGATION:

- En foot à 11 : 6 licenciés jeunes minimum par club et par niveau au 31 Décembre de la saison en cours.
- En foot à 8 (U15 et U13): 4 licenciés jeunes minimum par club et par niveau au 31 Décembre de la saison en cours.
- En foot animation (U6 à U11) : 5 licenciés jeunes par club au 31 Décembre de la saison en cours

Sachant que le club de SAVIGNY CHASSAGNE est en entente en U15 à 11 avec RUFFEY STE MARIE, il devra donc compter 6 licenciés jeunes minimum dans cette équipe.

Au 15 juin une nouvelle situation sera faite, si le club compte moins de 6 licenciés, le club sera mis en infraction.

La sanction pour non-respect de cette obligation est

- a) 1ère saison d'infraction :
- Interdiction d'accession pour l'équipe 1 ère du club.

II- JEUNES

2.1 FORFAITS

Match 21287909 U18 D2 B ST APOLLINAIRE 2 - UCCF du 17/03/2019

Forfait déclaré d'UCCF

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UCCF 0-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à ST APOLLINAIRE

Amende 50 € à UCCF

Match 21322077 U13 D3 A VAL DE NORGE 2 - UCCF du 16/03/19

Forfait déclaré d'UCCF

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UCCF 0-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à VAL DE NORGE

Amende 30 € à UCCF

Match 21327872 U15 A 8 ENT PRECY - ENT TILLES FC 2 du 16/03/19

Forfait déclaré de TILLES FC

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à TILLES FC 0-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à PRECY

Amende 30 € à TILLES FC

2.2 MATCHS REMIS POUR TERRAINS IMPRATICABLES du 17/03/2019

U18 D1

21287800 IS SELONGEY - CHEVIGNY ST SR 2 se jouera le 28/04/19

U15 D2 - B

21288042 Ent UFCO - CHEVIGNY ST SR 2 se jouera le 27/04/19

U15 à 8

21327869 CLENAY FCVN - ENT IS SELONGEY 2 du 16/03/19 se jouera en 13/04/2019

U13 D3 - F

21322222 BESSEY - ENT AISEREY IZEURE 2 se jouera le 13/04/19

2.3 REPROGRAMMATION DES MATCHS

Match			Ancienne date	Nouvelle date
U18 D1 / Phase Pri	intemps	Poule A		405
21287800 51880.1	582593 Is-Selongey 1	_ 521525 Chevigny St Sr 2	17/03/2019	28/04/2019 RP
U18 D3 / Phase Pr	rintemps	Poule A		408
21327017 52542.1	552236 E.S. Morvandelle 1	- 553300 Ent Saulon Corcelles 1	10/03/2019	14/04/2019 RP
U15 D2 / Phase Pri	intemps	Poule B		412
21288042 52071.1	547733 Ent U.F.C.O 1	_ 521525 Chevigny St Sauveur 2	16/03/2019	26/04/2019 RP
U15 Foot A 8 / Pha	se Printemps	Poule A		431
21327869 52598.1	851788 Clenay F.C.V.N 1	_ 582593 Ent Is-Selongey 2	16/03/2019	13/04/2019 RP
U13 Foot A 8 - D1	/ Phase Printemps	Poule A		413
21288259 52109.1	540102 J D F 21 1	_ 550839 Semur Epoisses 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U13 Foot A 8 - D1	/ Phase Printemps	Poule B		414
21288288 52137.1	524184 Marsannay 1	_ 581367 Tilles F.C. 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
21288291 52140.1	522263 Quetigny As 1	_ 582593 Is-Selongey 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D2	/ Phase Printemps	Poule A		415
21288320 52168.1	527238 Ent Sennecey L/D 1	_ 547733 Ent U.F.C.O 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D2	/ Phase Printemps	Poule B		416
21288343 52191.1	582593 Is-Selongey 2	_ 522380 Ent Cessey 1	09/03/2019	13/04/2019 RP
21288344 52192.1	506790 U.S. C. D 3	_ 522263 Quetigny As 2	09/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D2	/ Phase Printemps	Poule C		417
21288371 52219.1	531711 Ruffey St Marie 1	_ 506750 Beaune As 3	09/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3	/ Phase Printemps	Poule A		418
21322072 52342.1	553664 U.C.C.F 1	_ 524184 Marsannay 3	09/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3	/ Phase Printemps	Poule C		423
21322135 52402.1	581917 Savigny Chassagne 1	- 546171 Fccl 3	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3	/ Phase Printemps	Poule E		425
21322195 52460.1	541543 Ouges 1	_ 506867 Chenove 1	16/03/2019	13/04/2019 RP
U 13 Foot À 8 - D3	/ Phase Printemps	Poule F		426
21322222 52486.1	549970 Bessey Citeaux 1	- 552004 Ent Aiserey Izeure 2	16/03/2019	13/04/2019 RP

2.4 PHASE DEPARTEMENTALE FESTIVAL U13 PITCH

Le plateau n°1 CHENOVE – GJMVSR – IS SELONGEY – Ent UFCO joué au 16 Mars 2019

Qualifiés: GJMVFSR – IS SELONGEY B

La Finale Départementale du Festival U13 – Pitch se déroulera le samedi 6 Avril sur le terrain de VENAREY LES LAUMES

2.5 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Ren	cor	ntres		Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21287884	U18 D2	Α	DAIX	1	ENT FCCL	1	30/03/2019	16H30	31/03/2019	10H	
21287919	U18 D2	В	TILLES F.C.	1	GEVREY CHAMBERT	1	06/04/2019	15H	11/05/2019		
21327038	U18 D3	Α	E.S. MORVANDELLE	1	MARSANNAY	3	26/05/2019	10H	25/05/2019	15H	
21288051	U15 D2	В	GJ MVSR	2	MPL	1	06/04/2019	15H	27/04/2019		
21288053	U15 D2	В	ENT RUFFEY STE MARIE	1	FONTAINE LES DIJON	2	06/04/2019	15H		17H	
21288259	U13 D1	А	USS1	1	JDF 21	1	17/03/2019	15H	13/04/2019	16H00	Match inversé -Stade de L'Eveil
21288295	U13 D1	В	IS-SELONGEY	1	TILLES F.C.	1	23/03/2019	15H		14H	STADE DES COURVELLES 2 à SELONGEY
21288259	U13 D1	В	MARSANNAY	1	TILLES F.C.	1	16/03/2019		13/04/2019	10H30	
21288352	U13 D2	В	IS-SELONGEY	2	U.S. C. D	3	23/03/2019	15H		14H	STADE DES COURVELLES 2 à SELONGEY
21322168	U13 D3	D	GENLIS AS	2	IS-SELONGEY	3	23/03/2019	14H		10H30	

2.6 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 - U9 - U11

Sans retour des feuilles manquantes dans le tableau ci-dessous ou d'explications **avant le 27 mars 2019**, la commission appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Pointage plateaux o	du 9 février 201	9 - Mise à jour	le 20 mars 2019
Feuilles de présence	U11	U9	U7
reunies de presence	09-févr	09-févr	09-févr
Ccof Vitteaux	à Usse		
Chenôve			à Grésilles
Meursault		à Chassagne	
Mvf	à Usse		
Quetigny			à Longvic
Sennecey Neuilly	à Sennecey		
Feuilles de bilan	U11	U9	U7
reames de brian	09-févr	09-févr	09-févr
à Grésilles	х		
à Mvf	x		
à Quetigny	х		

Les feuilles de plateaux doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les plateaux. En cas de non envoi des feuilles de présence et de bilan, une amende de 15 € sera appliquée.

Point	age plateaux des	9 et 16 mars	2019 - Mise à jour	le 20 mars 2019	
	U11	1	U	9	U7
Feuilles de présence	09-mars	16-mars	09-mars	16-mars	09-mars
Ahuy					à Val de Norge
Aiserey Izeure			à Ruffey		
Asptt Dijon				à Quetigny	
Brazey			à Urban		
Fauverney		à Cessey	à Daix		
Fenay					à Daix
Fontaine les Dijon	à Morvandelle			à Pouilly	
Grésilles	à Marsannay	à Dfco	à Neuilly		
Is Selongey				à Grésilles	
Longvic					à Fauverney
Magnien	à Pouilly				à Précy
Mvf	à Asfo - à Usse				
Nolay				à Urban	
Ouges			à Ulfe		
Tilles				à Plombières	
Uccf	à Morvandelle	à Venarey			
Uscd	à Marsannay				
Val de Norge	à Longvic				
Vougeot					à Chenôve
Feuilles de bilan	U11	1	U	9	U7
	09-mars	16-mars	09-mars	16-mars	09-mars
Aiserey Izeure				х	
Auxonne		x			
Chenôve		x			
Chenôve		x			
Is Selongey		x			
Quetigny	х				
Sennecey Neuilly		x			
Seurre				x	
St Jean de Losne			х		
Uccf	х		х	x	
Val Norge				x	

U13

I est important de rappeler que les clubs DOIVENT saisir, avant le lundi matin, sur Footclubs, les résultats du ou des matches U13 à domicile du weekend.

Après pointage des feuilles de match et de défi jonglage U13, nous ne sommes pas en possession de celles-cidessous :

Samedi 16/03/2019

21288261 52111.1 526918 As Fontaine D'Ouche 1 526741 Longvic 1

U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Printemps Poule A

21288319 52167.1 526918 As Fontaine D'Ouche 2 521167 Gevrey 2

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule C

21322137 52404.1 521167 Gevrey 3 540450 Seurre 1

2.7 TOURNOIS

DFCO:

U11 le 22/06/2019 U13 le 23/06/2019

III- FEMININES

3.1 FORFAIT

Match 21380126 CH FEM PHASE BRASSAGE POUILLY – SENNECEY LES DIJON du 18/03/19

Forfait déclaré de SENNECEY LES DIJON.

Amende 10 € à SENNECEY LES DIJON

3.2 CHAMPIONAT FEMININ - PHASE DE BRASSAGE

Résultats Journée n°2 du 18/03/2019

- •Match n°1 TILLES FC LACANCHE -> 12-2
- •Match n°2 ENT QUETIGNY DUC 2 -> 7 3
- •Match n°3 BEAUNE F.C.C.L -> -> 3 0
- •Match n°4 POUILLY EN AUXOIS SENNECEY LES DIJON -> Forfait de SENNECEY
- •Match n°5 MPL EF VILLAGES -> 1 − 4

D'après les résultats des 3 tours de brassage, la Commission établit les groupes suivants **Poule Haute** : TILLES FC - ENT QUETIGNY - EF VILLAGES - SENNECEY LES DIJON - BEAUNE

Poule Basse: FCCL - MPL - DUC 2 - LACANCHE - POUILLY EN AUXOIS

3.3 REPROGRAMMATION

Match 21341183 CRIT FEM FENAY – REMILLY du 18/03/19 est remis au 8 Avril 2019

IV- FUTSAL

4.1 NON ENGAGEMENT

Non engagement en D1 Futsal District de TEAM MONTCEAU pour la Phase Printemps.

FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

Absence de code : 16,00 €
Absence de tablette : 16,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit): 16,00 €

Absence de transmission : 36,00 €
 Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Match 21259090 D4 NIV HAUT - B JEUNESSE MAHORAISE - ES MORVANDELLE du 17/03/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre. S'agissant d'un problème de paramétrage, au niveau du District, sur le ce championnat pour l'équipe de JEUNESSE MAHORAISE.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21287882 U18 D2-A LONGVIC - MEURSAULT du 16/03/2019

La Commission prend connaissance de l'annotation de LONGVIC sur la feuille annexe.

Suite à l'appel téléphonique du Secrétariat à M. KERROUM pour solutionner le problème de la tablette.

La Commission demande au club de LONGVIC de tout mettre en oeuvre afin que la FMI soit mise en place lors des prochains matches et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, le club doit prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Absence de rapport d'échec : Amende 36 € pour LONGVIC

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 16 et 17 Mars 2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I: R.A.S **Non transmission de la F.M.I**: R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Rèalements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : N. BRUNEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 153 FE/25 Réunion du 20/03/2019

Présents: MM. NAUDET JP - FREREJACQUES A

Absent excusé: MM. BAILLY P- PAGANT JM - A MESSAI.

I- COURRIER

E-MAIL DE FC des BO' (transmission feuille de match papier)

Pas d'arbitre officiel de désigner, ou celui-ci est absent, doit-on utiliser la FMI ? OUI

• L'absence d'arbitre officiel désigné n'empêche pas l'utilisation de la FMI.

L'arbitre bénévole désigné saisira son nom en tant qu'« arbitre bénévole » - « arbitre centre » et créera son « mot de passe arbitre » pour la rencontre au moment de la validation des infos arbitres.

Il signera avant-match, saisira les faits d'après match (score, cartons, remplacements, blessures...), avant de procéder aux signatures d'après-match et la clôture de la feuille de match.

Il est demandé aux dirigeants formés d'accompagner les arbitres bénévoles qui ne connaissent pas l'application.

Chaque club doit présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimé depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence.

Dans ce cas, Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée. L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

- situation n° 2: si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle (voir définition page 3), l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.

Nb – Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : dans ce cas, l'arbitre ou le dirigeant arbitre

II- SPORTIVE

LE TIRAGE DES COUPES DE FOOTBALL-ENTREPRISE AURA LIEU LE 25 AVRIL 2019
AU SIEGE DE SPORT-COM à 18H30
LES CLUBS CONSERNES A PARTICIPER

FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI. La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

Absence de code : 16,00 €
Absence de tablette : 16,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit): 16,00 €

Absence de transmission : 36,00 €
Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 16 Mars 2019

Match 20865990 D1 FE ATLAS FC - FC DES BO' (voir rubrique courrier)

La Commission rappelle qu'à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET Le secrétaire : A FREREJACQUES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 156 CC/32 Réunion du 27/03/2019

Présents: MM. LECOUR B - FAORO P - BELORGEY B - BRUNEL N.

V- SENIORS

TIRAGE AU SORT

Le tirage des demi-finales des Coupes de Côte d'Or aura lieu à SPORT COMM' DIJON le jeudi 25 Avril à 18h30 Tous les clubs concernés sont convoqués à ce tirage au sort.

D4 NIVEAU BAS

Les premiers de chaque groupe de D4 Niveau Bas recevront un jeu de maillot numéroté. Les deuxièmes de chaque groupe recevront quatre ballons.

Les récompenses seront remises lors de la Soirée des Récompenses le mercredi 12 Juin au Conseil Départemental

1.1 FORFAIT

Match 21259064 D4 Niveau Haut A GRESILLES FC 2 - TIL CHATEL 2 du 24/03/2019

Forfait non déclaré de TIL CHATEL 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à TIL CHATEL 2 0-3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à GRESILLES FC 2.

Amende 100€ à TIL CHATEL

S'agissant du match Aller, le match retour devient GRESILLES 2 - TIL CHATEL 2.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

N° Match	Division	Poule	Rencontres C			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations	
20703433	D2	В	MONTBARD VENAREY	2	DIJON USC	2	14/04/2019	15H	21/04/2019		
20703826	D3	С	GENLIS	2	TILLENAY	1	14/04/2019	15H		13H	
21259271	D4-NBAS	А	MONTBARD VENAREY	4	ST EUPHRONE	2	24/03/2019	13H		15H	STADE FERDINAND BRENOT 2 à VENAREY LES LAUMES

1.3 MATCHES REMIS du 17/03/2019

Comment déclarer un terrain impraticable :

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.
- Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés
- 2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.
- 3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.

Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :

D2

AUXONNE 2 - prochain match le 31/03/2019

1.4 COURRIERS

VILLE DE DIJON: Le match 20703189 DIJON ULFE – QUETIGNY 3 du 26 Mai se jouera au stade de l'Eveil.

LACANCHE: Pris note. La Commission des Compétitions souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

VI-JEUNES

2.1 FORFAITS

Match 21287801 U18 D1 USSE - GENLIS du 23/03/2019

Forfait déclaré de GENLIS.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à GENLIS 0-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à USSE.

Amende 50 € à GENLIS

2.2 FORFAIT GENERAL

U15 à 8 de FC DIJON CLENAY VAL DE NORGE

Amende 45 €

Les clubs devant jouer cette équipe sont priés de la rayer de leur calendrier.

2.3 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Ren	Rencontres				Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21288004	U15 D2	Α	ST JEAN DE LOSNE	1	AUXONNE	1	30/03/2019	15H	20/04/2019		
21288013	U15 D2	Α	ENT MANLAY	1	U.S.C.D	3	13/04/2019	15H	27/04/2019		
21288047	U15 D2	В	MIREBELLOIS PONT/LAN	1	ENT RUFFEY STE MARI	1	30/03/2019	15H	11/05/2019		
21288265	U13A8 D1	Α	LONGVIC	1	CHEVIGNY ST SAUVEL	1	23/03/2019	14H	27/03/2019	16H	Non demandée
21288353	U13 D2	В	IS-SELONGEY	2	MIREBEL/PONT/LAM	1	30/03/2019	15H		13H30	STADE DES COURVELLES 2 à SELONGEY
21288382	U13 D2	С	BEAUNE AS	3	ST JEAN DE LOSNE	1	30/03/2019	14H		13H	
21322197	U13 D3	Е	DIJON FCO FEMININ	2	OUGES	1	23/03/2019	14H	27/03/2019	15H30	
21327027	U18 D3	Α	ENT SAULON CORCELLES	1	MIREBELLOIS PONT/L	1	31/03/2019	10H	30/03/2019	15H	
21327028	U18 D3	Α	MARSANNAY	3	ENT FAUVERNEY	2	31/03/2019	10H	28/04/2019	10H00	

21288049 U15 D2 B GEVREY – GJMVSR 2 du 30/03/19 se jouera le 27/03/2019 à 17 heures 21288298 U13 D1 B TILLES FC – GEVREY du 30/03/19 se jouera le 18/05/2019 à 15 heures 21288343 U13 D2 B IS SELONGEY 2 – Ent CESSEY se jouera le 13/04/2019 à 15 heures 21322143 U13 D3 C NOLAY – SAVIGNY CHASSAGNE du 30/03/2019 se jouera le 27/04/2019

2.4 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 - U9 - U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

Plateaux U6-U7, amende 15 € à CHENOVE – QUETIGNY Plateaux U8-U9, amende 15 € à MEURSAULT

Pointage plateaux du	9 février 2019	- Mise à jour le	27 mars 2019
Feuilles de présence	U11	U9	U7
realites de presence	09-févr	09-févr	09-févr
Ccof Vitteaux	à Usse		
Chenôve			à Grésilles
Meursault		à Chassagne	
Mvf	à Usse		
Quetigny			à Longvic
Sennecey Neuilly	à Sennecey		
Feuilles de bilan	U11	U9	U7
reunies de bilan	09-févr	09-févr	09-févr
à Grésilles	х		
à Mvf	х		
à Quetigny	х		

Les feuilles de plateaux doivent parvenir au secrétariat le LUNDI qui suit les plateaux. En cas de non envoi des feuilles de présence et de bilan, une amende de 15 € sera appliquée.

	Pointa	ge plateaux d	es 9, 16 et 23 n	nars 2019 - M	ise à jour le 2	7 mars 2019	9	
		U11			U9		U7	,
Feuilles de présence	09-mars	16-mars	23-mars	09-mars	16-mars	23-mars	09-mars	23-mars
Ahuy							à Val de Norge	
Aiserey Izeure				à Ruffey				
Asptt Dijon					à Quetigny			
Brazey				à Urban				
Fauverney		à Cessey		à Daix				
Fenay							à Daix	à Uscd
Fontaine les Dijon	à Morvandelle				à Pouilly			
Grésilles	à Marsannay	à Dfco		à Neuilly				
Is Selongey								à Chenôve
Longvic							à Fauverney	
Magnien Manlay	à Pouilly						à Précy	à Fccl
Marsannay						à Asfo		
Mvf	à Asfo - à Usse							
Nolay					à Urban	à Ruffey		
Uccf	à Morvandelle	à Venarey						
Uscd	à Marsannay							
Val de Norge	à Longvic							
Vougeot							à Chenôve	à Ulfe
Feuilles de bilan		U11			U9		U7	7
reullies de blian	09-mars	16-mars	23-mars	09-mars	16-mars	23-mars	09-mars	23-mars
Aiserey Izeure					×			
Chenôve			х					
Daix			х					
Is Selongey		х	х			Х		
Longvic			х					
Quetigny	x							
Savigny Chassagne						х		
Sennecey Neuilly		х	х					
Seurre								х
St Jean de Losne				х				
Uccf	×		xx	х	х			
Val Norge					×			
Villers			х					

Il est important de rappeler que les clubs DOIVENT saisir, avant le lundi matin, sur Footclubs, les résultats du ou des matches U13 à domicile du weekend.

Après pointage des feuilles de match et de défi jonglage U13, nous ne sommes pas en possession de celles-cidessous :

Samedi 23/03/2019

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule C

21322142 52409.1 506804 Nolay 1 546171 Fccl 3

U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Printemps Poule G

21322255 52519.1 546171 Ent Fccl 2 525648 St Apollinaire 3

2.5 TOURNOIS

TILLES FC

U7 et U9 le 22 Juin 2019 U11 et U13 le 23 Juin 2019

DAIX

U7 et U9 le 5 Mai 2019 U11 le 8 Mai 2019

MAGNIEN

U13, U15 et U18 le 29 Juin 2019 U7, U9 et U11 le 30 Juin 2019 Ce tournoi se déroulera à Arnay le Duc

FC SAULON CORCELLES

U7 - U9 et U13 le 22 Juin 2019 U11 – U15 FEM le 23 Juin 2019

VII- FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise la modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Ren	contres		Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21341163	U15FEM	Α	VILLERS	1 MEURSAULT	1	30/03/2019	15H		10H	

3.2 CHAMPIONAT FEMININ -

Séniors Féminines / Phase Brassage				Po	ule 0					433			
Classement officiel au 26/03/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	ВС	Diff	
1 Tilles F.C. 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	20	7	13	
2 Ent Quetigny 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	18	9	9	
3 Beaune As 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	14	4	10	
4 E.F Villages 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	9	5	4	
5 D.U.C 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	9	10	-1	
6 F C Corgoloin Ladoix 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	3	6	-3	
7 Lacanche 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	11	22	-11	
8 Pouilly En Auxois 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	4	5	-1	
9 Mirebel/Pont/Lam 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	4	18	-14	
10 Sennecey L/D 1	-1	3	0	0	2	1	0	0	0	5	11	-6	

D'après les résultats des 3 tours de brassage, la Commission modifie les groupes suivants

Poule Haute: TILLES FC - ENT QUETIGNY - EF VILLAGES - BEAUNE - DUC 2

Poule Basse: FCCL - MPL- LACANCHE - POUILLY EN AUXOIS - SENNECEY LES DIJON

FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

• Absence de code : 16,00 €

• Absence de tablette : 16,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit): 16,00 €

Absence de transmission : 36,00 €
Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans <u>documents utiles</u>.

Match 21259093 D4 - Niveau Haut Poule B Jeunesse Mahoraise 2 - Precy 1 du 24/03/2019

Suite à problème de transmission.

La Commission demande aux deux clubs d'établir une feuille de match papier.

Match 21317577 D4 NIV BAS C MANLAY 2 - VAL DE NORGE 2 du 24/03/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs, l'arbitre et de la photo jointe. La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 23 et 24 Mars 2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I: Amende 16€: QUETIGNY (D1)

Non transmission de la F.M.I: R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : N. BRUNEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 157 FE/26 Réunion du 27/03/2019

Présents: MM. NAUDET JP - FREREJACQUES A

Absents excusés: MM. BAILLY P- PAGANT JM – MESSAI A.

I- COURRIER

Mails de Municipaux Chenôve - FC des Bo' et FC Atlas : Pris note

II- SPORTIVE

LE TIRAGE DES COUPES DE FOOTBALL-ENTREPRISE AURA LIEU LE JEUDI 25 AVRIL 2019 AU SIEGE DE SPORT-COMM à 18H30

Tous les clubs concernés sont invités à participer à ce tirage au sort.

Suite à la fin de la première partie du championnat, voici la constitution de la phase Printemps

Groupe A Poule Haute: les six premiers de la phase Automne soit :

Enseignant, Atlas, Take US, Groupama Sports, Municipaux Chenôve, Municipaux Dijon

Groupe B Poule Basse : les clubs classés de la 7ème à la 11éme place soit :

Etoile D'argent, FC des Bo', Chartreuse, ASPTT DIJON, Juristes

FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI. La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

Absence de code : 16,00 €
 Absence de tablette : 16,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit): 16,00 €

Absence de transmission : 36,00 €
Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans <u>documents utiles.</u>

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 24 Mars 2019

Match 20865996 D1 Foot - Entreprise Municipaux Chenôve - FC Atlas du 23/03/2019

Absence de l'arbitre officiel lors de la deuxième mi-temps, celle-ci a été dirigée par un arbitre auxiliaire La rencontre s'est terminée dans un bon état d'esprit sportif.

La commission valide la feuille de match et homologue le résultat.

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 24 Mars 2019

Match 20865995 D1 FC Des B0' 1 - Dijon Juristes 1 du 24/03/2019

Absence de constat d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle

- ✓ Qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.
- ✓ Une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle également que l'absence de l'arbitre ne doit pas être un obstacle à l'élaboration de la FMI.

Amende pour absence du rapport d'échec 36 €.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET Le secrétaire : A FREREJACQUES

Détection / Sélection Centre de Perfectionnement Départemental U12(CPD)

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre fils a été retenu pour participer au prochain centre de perfectionnement départemental (CPD) aux dates suivantes :

- Lundi 15 Avril 2019
- Mardi 23 Avril 2109

Lieu : Stade de Chenôve (rue du stade)

Pour les deux jours, le rendez-vous est fixé à 9h30 précises. Fin du rassemblement à 16h45.

1	FLEURUS Paul (GB)	AS Beaune
2	GAMRANI Ilyas	AS Beaune
3	ES JANATI Walid	AS Fontaine d'Ouche
4	MASBAH Anas	AS Fontaine d'Ouche
5	ABDALLAH Nohlan	AS Fontaine d'Ouche
6	QUARCOE Maxwell	AS Fontaine d'Ouche
7	MOREL Gaëtan	ASPTT Dijon
8	RADI Rayan	ASPTT Dijon
9	RTAM Hatem	ASPTT Dijon
10	SANCHEZ Louis (GB)	ASPTT Dijon
11	GLOMMEAU Johan	ASPTT Dijon
12	FRANET François	Daix FC
13	LUVUMBA David	Dijon FCO
14	LAGNON Loïc	Dijon FCO
15	STAWIECKI Jules (GB)	Dijon FCO
16	GAZON Maxence	Dijon FCO
17	METUCIN Altaï	Dijon FCO
18	BAJARD Noah	Fontaine les Dijon FC
19	BOUHIN Nolann (GB)	Fontaine les Dijon FC
20	KESSELER Arthur	Fontaine les Dijon FC
21	RIZZOLI Hector	Fontaine les Dijon FC
22	BALMONT Leny	Fontaine les Dijon FC
23	FIATTE Bryan	Fontaine les Dijon FC
24	FRANCO Hugo	Fontaine les Dijon FC
25	CINGET Lilian	Is-Selongey Football
26	LEBARD Nathan	Montbard Venarey Football
27	MONOT Noah	Montbard Venarey Football
28	HADHARI Binyamin	Sennecey les Dijon FC
29	FOURNIER Charles	USC Dijon
30	BOUCHAABA Soufiane (GB)	USCD

Toute absence devra impérativement être justifiée avant le 8 Avril 2019. Personne à contacter en cas d'absence (uniquement par mail): Jordan CHAMPAGNAT (CTR) : jchampagnat@lbfc.fff.fr

CALENDRIERS PHASE PRINTEMPS

DISTRIC	T DE COTE D'OR	1	Calendriers	par j	ournée		
	Entreprise / Pha Niv Haut	ase Printemps	Début été : 14H30	435 H30	* Match lever de rideau		
Atlas F	.C1	Chenove M	Municipale 1 Dijo	n Tal	ke Us 1	Ensei	ignants 1
Groupa	ama Sports 1	Municipau					
Journée	01 - Aller	06/04/2019		Jou	mée	- Retour	
2740.		21392213	Enseignants 1	-	Dijon Tak	e Us 1	
2741.		21392214	Municipaux Dijon 1	-	Groupama	a Sports 1	
2742.		21392215	Chenove Municipale	1-	Atlas F.C	1	
Journée	02 - Aller	04/05/2019		Jou	mée	- Retour	
2743.		21392216	Dijon Take Us 1	-	Municipau	ıx Dijon 1	
2744.		21392217	Groupama Sports 1	-	Chenove	Municipale 1	
2745.		21392218	Atlas F.C 1	-	Enseignar	nts 1	
Journée	03 - Aller	11/05/2019		Jou	mée	- Retour	
2746.		21392219	Municipaux Dijon 1	-	Atlas F.C	1	
2747.		21392220	Groupama Sports 1	-	Dijon Take	e Us 1	- .
2748.		21392221	Chenove Municipale	1-	Enseignar	nts 1	
Journée	04 - Aller	25/05/2019		Jou	mée	- Retour	
2749.		21392222	Enseignants 1	-	Municipau	ıx Dijon 1	
2750.		21392223	Dijon Take Us 1	-	Chenove	Municipale 1	
2751.		21392224	Atlas F.C 1	-	Groupama	a Sports 1	
Journée	05 - Aller	01/06/2019		Jou	mée	- Retour	
2752.		21392225	Municipaux Dijon 1	-	Chenove	Municipale 1	
2753.		21392226	Groupama Sports 1	-	Enseignar	nts 1	
2754.		21392227	Atlas F.C 1	_	Dijon Take	a Lie 4	

DIST				

Calendriers par journée

ı	Entreprise - Niv Bas	/ Phase I	Printemps	Début été : 14H	30 D)ébu	ıt hiver : 1	436 14H30	* Match lever de rideau
A.S. D	es Etoiles	D'A 1	A.S. P.T.	T. Dijon 1	Dijon	Juri	istes 1	F. C.	Des B0' 1
La Cha	artreuse 1								
Journée	01 - A	ller 0	6/04/2019		J	lour	mée	- Retour	
52755.			21392231	A.S. P.T.T. Dijon	1 -	-	A.S. De	s Etoiles D'A 1	
52757.			21392233	La Chartreuse 1		-	Non affe	ecté 6	
52756.		07/04/19 10H	21392232	F. C. Des B0' 1		-	Dijon Ju	ristes 1	
Journée	02 - A	ller 0-	4/05/2019		J	lour	née	- Retour	
52758.			21392234	A.S. Des Etoiles	D'A 1	-	F. C. De	es B0' 1	
52759.			21392235	Dijon Juristes 1		-	La Char	treuse 1	
52760.			21392236	Non affecté 6		-	A.S. P.T	T.T. Dijon 1	
Journée	03 - A	ller 1	1/05/2019		J	lour	née	- Retour	
52762.			21392238	Dijon Juristes 1		-	A.S. De	s Etoiles D'A 1	
52763.			21392239	La Chartreuse 1		-	A.S. P.T	T.T. Dijon 1	
52761.		12/05/19 10H	21392237	F. C. Des B0' 1		-	Non affe	ecté 6	-
Journée	04 - A	ller 2	5/05/2019		J	lour	née	- Retour	
52764.			21392240	A.S. P.T.T. Dijon	1	-	F. C. De	es B0' 1	
52765.			21392241	A.S. Des Etoiles	D'A 1	-	La Char	treuse 1	
52766.			21392242	Non affecté 6		-	Dijon Ju	ristes 1	-
Journée	05 - A	ller 0	1/06/2019		J	lour	mée	- Retour	
52768.			21392244	Dijon Juristes 1		-	A.S. P.T	T.T. Dijon 1	
52769.			21392245	Non affecté 6		-	A.S. De	s Etoiles D'A 1	
52767.		02/06/19 10H	21392243	F. C. Des B0' 1		-	La Char	treuse 1	-

Championnat Féminines À 8 Sen / Phase Printemps 421

Poule A - Niv. Haut Début été : 20H Début hiver : 20H

* Match lever de rideau

Ent Quetigny 1 Beaune As 1 E.F Villages 1 Sennecey L/D 1 Tilles F.C. 1 01/04/2019 Journée 01 - Aller Journée - Retour 52725. ... -... 21385609 Sennecey L/D 1 - E.F Villages 1 ... -... 52726. 21385610 Tilles F.C. 1 - Beaune As 1 ... -... ... -... 52727. 21385611 Ent Quetigny 1 Non affecté 6 ... -... ---Journée 02 - Aller 15/04/2019 Journée - Retour 21385612 E.F Villages 1 Tilles F.C. 1 52728. ... -... ... -... 52729. 21385613 Beaune As 1 - Ent Quetigny 1 ... -... ...-... 52730. 21385614 Non affecté 6 Sennecey L/D 1 ... -... ... -... Journée 03 - Aller 29/04/2019 Journée - Retour 52731. 21385615 Tilles F.C. 1 Non affecté θ ... -... ... -... 52732. 21385616 - E.F Villages 1 ... -... Beaune As 1 ... -... 52733. 21385617 Ent Quetigny 1 Sennecey L/D 1 ... -... ... -... Journée 04 - Aller 13/05/2019 Journée - Retour - Tilles F.C. 1 21385618 52734. ... -... Sennecey L/D 1 ... -... E.F Villages 1 - Ent Quetigny 1 52735. 21385619 ... -... ... -... 52736. 21385620 Non affecté 6 - Beaune As 1 ... -... ... -... Journée 05 - Aller 27/05/2019 Journée Retour 21385621 Ent Quetigny 1 52737. Tilles F.C. 1 ...-... - Sennecey L/D 1 52738. 21385622 Beaune As 1 52739. 21385623 Non affecté 6 E.F Villages 1 ... -... ...-... Championnat Féminines À 8 Sen / Phase Printemps 434
Poule B - Niv Bas Début été : 20H Début hiver : 20H

* Match lever de rideau

D.U.C 2 F C Corgoloin Ladoix 1 Lacanche 1 Mirebel/Pont/Lam 1
Pouilly En Auxois 1

Journée	01 - Aller	01/04/2019		Jour	mée	- Retour	
52710.		21385593	Mirebel/Pont/Lam 1	-	Non affecté	2	
52711.		21385594	Lacanche 1	-	F C Corgolo	in Ladoix	
52712.		21385595	D.U.C 2	-	Pouilly En A	uxois 1	
Journée	02 - Aller	15/04/2019		Jour	mée	- Retour	
52713.		21385596	Non affecté 2	-	Lacanche 1		
52714.		21385597	F C Corgoloin Ladoi:	х -	D.U.C 2		
52715.		21385598	Pouilly En Auxois 1	-	Mirebel/Pon	t/Lam 1	
Journée	03 - Aller	29/04/2019		Jour	mée	- Retour	
52716.		21385599	Lacanche 1	-	Pouilly En A	uxois 1	
52717.		21385600	F C Corgoloin Ladoi: 1	х -	Non affecté	2	-
52718.		21385601	D.U.C 2	-	Mirebel/Pon	t/Lam 1	-
Journée	04 - Aller	13/05/2019		Jour	mée	- Retour	
52719.		21385602	Mirebel/Pont/Lam 1	-	Lacanche 1		
52720.		21385603	Non affecté 2	-	D.U.C 2		
52721.		21385604	Pouilly En Auxois 1	-	F C Corgolo 1	in Ladoix	-
Journée	05 - Aller	27/05/2019		Jour	mée	- Retour	
52722.		21385605	Lacanche 1	-	D.U.C 2		
52723.		21385606	F C Corgoloin Ladoi: 1	х -	Mirebel/Pon	t/Lam 1	
52724.		21385607	Pouilly En Auxois 1	-	Non affecté	2	

DISTRICT DE COTE D'OR

Calendriers par journée

Départemental 1 Sé Poule A	Départemental 1 Séniors Futsal / Phase Printemps Poule A Début été : 20H Début hiver : 20H							* Match lever de rideau		
Blanzy Fc 2	Dijon U.L.I	F.E. 2 F5	Dijon	Metro	pole 2	F	5 Dijon Metr	opole 3		
Journée 01 - All	er 03/04/2019		Jou	mée	04	- Retour	07/05/	2019		
52704	21385426	Blanzy Fc 2	-	Dijor	U.L.F	.E. 2	21385432			
52705 2	21H 21385427	F5 Dijon Metropole	3 -	F5 D	ijon M	etropole 2	21385433	08/05/19 21H	-	
Journée 02 - All	er 10/04/2019		Jou	mée	05	- Retour	15/05/	2019		
52706	21385428	Dijon U.L.F.E. 2	-	F5 D	ijon M	etropole 3	21385434	21H		
52707 2	21H 21385429	F5 Dijon Metropole	2 -	Blan	zy Fc 2	2	21385435		-	
Journée 03 - All	er 24/04/2019		Jou	mée	06	- Retour	22/05/	2019		
52708	21385430	Dijon U.L.F.E. 2	-	F5 D	ijon M	etropole 2	21385436	21H		
52709 2	21H 21385431	F5 Dijon Metropole	3 -	Blan	zy Fc 2	2	21385437			